

Communiqué de presse

Embargo: 23.12.2019, 8h30

13 Protection sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en 2018

Le taux d'aide sociale économique a baissé à 3,2%

En 2018, 272 700 personnes ont reçu en Suisse au moins une prestation de l'aide sociale économique. C'est la première fois depuis 2008 que l'on observe un recul du nombre de personnes soutenues et du taux d'aide sociale. 49 300 dossiers ont pu être clôturés, ce qui représente 28,1% des dossiers pour lesquels une prestation d'aide sociale a été perçue pendant l'année. Le taux de sortie de l'aide sociale a été calculé pour la première fois pour cette année d'enquête. Ce sont-là quelques-uns des derniers résultats de la statistique suisse de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le taux d'aide sociale en Suisse s'est élevé à 3,2% en 2018 (contre 3,3% en 2017). Il indique le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante du pays. Le recul a aussi été observé au niveau des cantons: la moitié environ a enregistré une baisse du taux d'aide sociale. Seuls trois cantons ont vu leur taux augmenter légèrement. On constate toujours des différences entre les cantons. Ceux qui comportent des centres urbains enregistrent des taux d'aide sociale supérieurs à la moyenne et les cantons à caractère rural affichent des taux inférieurs à la moyenne.

Les enfants, les personnes divorcées et celles de nationalité étrangère sont davantage exposés

Le risque de dépendre de l'aide sociale est plus élevé pour les enfants et les adolescents de moins de 18 ans, les personnes divorcées et celles de nationalité étrangère, comme le montrent les taux d'aide sociale supérieurs à la moyenne. Le taux d'aide sociale se situe à 5,2% chez les mineurs et à 6,1% chez les personnes de nationalité étrangère. Il était de 5,5% chez les personnes divorcées en 2018. Par rapport à l'année précédente, le risque de dépendre de l'aide sociale a baissé le plus fortement chez les personnes de 18 à 35 ans et chez celles de nationalité étrangère.

Plus d'un quart de tous les dossiers d'aide sociale peuvent être clos

En 2017, 49 300 dossiers d'aide sociale ont pu être clôturés sur les 175 200 dossiers pour lesquels une prestation avait été perçue pendant l'année. Le taux de sortie de l'aide sociale était donc de 28,1% au niveau national. Si l'on ne considère que les dossiers clos suite à la reprise d'une activité ou à l'amélioration de la situation d'activité, le taux de sortie atteint 7,8%. En comparaison, le taux de sortie résultant de l'obtention de prestations sociales versées en amont par les assurances sociales se monte à 6,7%.

Les couples, les jeunes et les personnes ayant un bon niveau de formation ont plus de chances de sortir de l'aide sociale en réintégrant le monde du travail

Selon la composition des dossiers, on constate des écarts importants entre les taux de sortie de l'aide sociale grâce à l'amélioration de la situation d'activité. Les couples ayant un enfant (12,9%) ou deux enfants (13,1%) sont les plus à même de sortir de l'aide sociale grâce à l'amélioration de la situation d'activité, deux personnes adultes pouvant potentiellement réaliser un revenu professionnel. Les personnes qui vivent seules (6,4%) et les familles monoparentales (7,4%) présentent des taux de sortie plus faibles.

La classe d'âge où les personnes ont le plus de chances de sortir de l'aide sociale grâce à l'amélioration de leur situation d'activité est celle des 26 à 35 ans, dont le taux de sortie est de 10,6%, contre 3,7% chez les 56 à 64 ans. Cela tient entre autres au fait que les bénéficiaires de l'aide sociale qui sont plus âgés ont de moins bonnes chances sur le marché du travail que les jeunes et cela même si leur niveau de formation est plus élevé (voir les Actualités OFS, numéro OFS 767-1700-05, Office fédéral de la statistique 2018). De manière générale, on peut dire que plus le niveau de formation est élevé, plus le taux de sortie de l'aide sociale grâce à l'amélioration de la situation d'activité augmente (sans formation professionnelle: 5,4%, avec diplôme du degré secondaire II: 9,7%, avec diplôme d'une haute école: 11,1%).

Le nombre total des bénéficiaires de l'aide sociale diminue également

Le nombre total des bénéficiaires de l'aide sociale (aide sociale économique et aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés; voir l'encadré méthodologique à la fin du communiqué de presse) a baissé entre 2016 et 2018, passant de 342 700 à 337 500 personnes.

Ces trois dernières années, le nombre de bénéficiaires relevant du domaine de l'asile a diminué, de 35 800 en 2016 à 18 200 en 2018. Cette évolution est liée au nombre toujours décroissant des nouvelles demandes d'asile. Par contre, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui vivent en Suisse en tant que réfugiés ayant obtenu l'asile a augmenté de 21 900 personnes en 2016 à 31 900 en 2018 ou en tant que personnes admises à titre provisoire, de 22 800 personnes en 2016 à 31 800 en 2018.

Les personnes de nationalité suisse et les personnes de nationalité étrangère ayant une autorisation de séjour ou d'établissement représentent près des trois quarts des bénéficiaires de l'aide sociale. Le quart restant est composé de personnes relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés.

Des taux d'aide sociale élevés pour les personnes relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés

Le taux d'aide sociale des personnes relevant du domaine de l'asile atteignait 89,6% en 2018 (contre 90,4% en 2017) et celui des réfugiés 85,1% (contre 86,3% en 2017). Parmi les réfugiés ayant obtenu l'asile ou ceux admis à titre provisoire qui perçoivent une prestation de l'aide sociale, 23,0% exercent une activité professionnelle (apprentissage inclus), 16,9% suivent une formation et 5,2% prennent part à un programme d'insertion professionnelle ou d'occupation.

D'une part, ces taux élevés reflètent le cadre légal et, d'autre part, ils soulignent l'ampleur des défis que représente l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire: l'acquisition de connaissances linguistiques, les qualifications professionnelles, un bon état de santé et une intégration sociale et culturelle minimale sont souvent des conditions préalables à une sortie complète de l'aide sociale.

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale comprend trois volets, à savoir:

L'aide sociale économique

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

L'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les données des groupes de bénéficiaires suivants sont collectées dans le cadre de cette enquête depuis 2009: les réfugiés ayant obtenu l'asile (B) depuis au moins cinq ans et les réfugiés admis provisoirement (F) qui sont en Suisse depuis tout au plus sept ans. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

L'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

Les données sur les requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (livret N) et sur les personnes admises provisoirement (livret F) en Suisse depuis sept ans au maximum sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 2).

Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidante permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). C'est pourquoi les valeurs ne sont pas directement comparables (des informations plus détaillées sur la méthodologie peuvent être consultées à l'adresse ci-dessous):

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/4442455/master>.

Vue d'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale

Au cours d'une période d'enquête (année civile), le statut de séjour de la personne titulaire du dossier peut changer suite à une décision en matière d'asile ou à l'échéance d'une période. Par exemple, un requérant d'asile reconnu comme réfugié, passera de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile à celle des réfugiés. Une personne peut figurer dans plusieurs des trois statistiques durant la même période d'enquête. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de simplement additionner les bénéficiaires des trois statistiques. Pour définir le nombre total des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse, il est nécessaire d'avoir une vue globale de ces trois domaines. A cette fin, on ne conserve que l'information la plus actuelle concernant les personnes figurant dans plusieurs statistiques, de sorte à ne considérer chaque personne qu'une seule fois dans la vue d'ensemble. L'univers de base de cette vue d'ensemble n'est donc pas directement comparable avec celui des trois différentes statistiques. La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-Asylstat) n'étant établie que depuis 2016, la vue d'ensemble n'est disponible qu'à partir de cette année-là.

Renseignements

Marc Dubach, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 463 65 78, e-mail: Marc.Dubach@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Le taux d'aide sociale se situe maintenant à 3,2%, numéro OFS: 767-1800
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

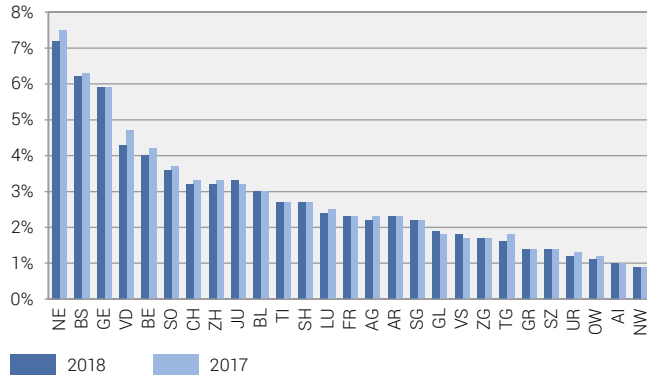
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2019-0462
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

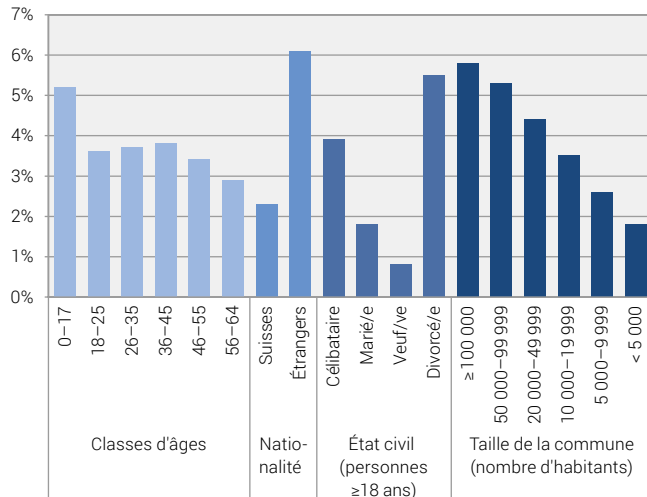
Ce communiqué de presse a été remis trois jours ouvrables avant sa publication officielle à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour leur permettre de remplir leurs tâches.

Taux d'aide sociale par canton, en 2017 et 2018 G1



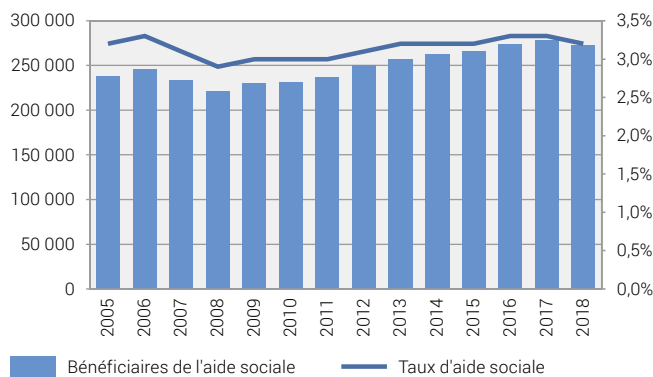
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2019

Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, en 2018 G2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2019

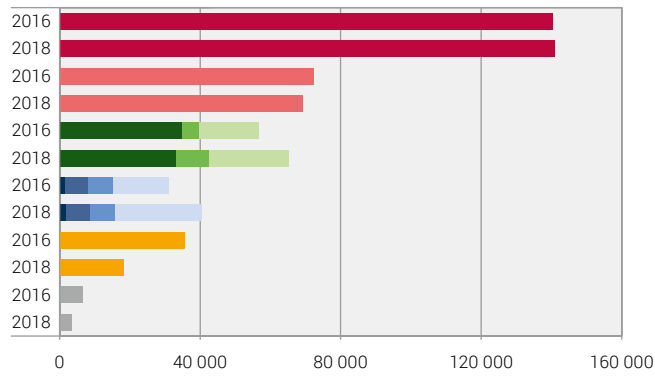
Taux et nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de 2005 à 2018 G3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale © OFS 2019

Vue d'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale selon le statut de séjour, 2016 et 2018

G4



Suisses/Suisseuses

Permis C

Titulaires d'un permis d'établissement (inclus réfugiés avec asile C)

Permis B

Titulaires d'un permis de séjour annuel (B)

Réfugiés/es avec asile (+5 ans)

Réfugiés/es avec asile (-5 ans)

Permis F

Réfugié/es admis/es provisoirement (+7 ans)

Réfugié/es admis/es provisoirement (-7 ans)

Personnes admises provisoirement (+7 ans)

Personnes admises provisoirement (-7 ans)

Permis N

Requérants/es d'asile

Autres

Autres: permis L, sans autorisation de séjour, autres permis de séjour